

REPERES POUR LE REFERENT DE PARCOURS VAE

L'assistance renforcée au parcours de VAE

JUIN 2016

Comité de rédaction PRAO :

- Emmanuelle CHAUVET
- Christelle MASSON
- Mathilde DAKHOUCHE

En lien avec le comité de pilotage :

- Adeline PAYEBIEN DESGRANGES (Région)
- Valérie FRANCOIS (Région)
- Isabelle JOURDAN-CAMPIGLI (DIRECCTE)
- Farida SEFSAF (MEDEF)
- Jean-Pierre PETIT (CFDT)

Sommaire

Introduction	p 4
Les orientations du groupe de travail	p 6
I – Le référent de parcours VAE et l’assistance renforcée au parcours de VAE	p 7
Schéma de l’assistance renforcée au long du parcours de VAE Etapas, acteurs, rôles	p 8
I – 1. L’assistance renforcée au parcours de VAE	p 9
I – 2. Le réseau du référent de parcours de VAE	p 13
I – 3. Les conditions de réussite d’une démarche de VAE	p 14
II – Les activités constitutives de l’assistance renforcée au parcours de VAE	p 17
II – 1. Activité : Détecter la pertinence de l’assistance renforcée pour la proposer au public cible	p 18
II – 2. Activité : Mobiliser les conditions de réussite du parcours de VAE adaptées au candidat pour qu’il s’engage et maintienne son engagement jusqu’à l’obtention de sa validation	p 20
II – 3. Activité : S’inscrire dans un réseau d’acteurs et contribuer à leur mise en synergie au service de la continuité du parcours de VAE du candidat	p 24
II – 4. Activité : Gérer le suivi quantitatif et qualitatif des activités constitutives de la fonction d’assistance renforcée au parcours de VAE	p 26
Schéma du référentiel d’activités de l’assistance renforcée	p 29
Documents de référence	

Introduction

Depuis la promulgation de la Loi de modernisation sociale en 2002, qui a instauré le droit individuel à la Validation des Acquis de l'Expérience, en Rhône-Alpes, la DIRECCTE, la Région et les Partenaires Sociaux se sont accordés pour réunir les conditions de son développement.

Plus de dix ans après, le dispositif ne s'est pas complètement démocratisé et on relève encore de nombreux freins à l'accès mais aussi au succès des démarches individuelles de VAE, particulièrement pour certains publics fragilisés.

La volonté des instances régionales ne faiblit pas. Elle est réaffirmée dans **le second protocole d'accord signé en avril 2014 entre l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux, relatif à la définition et à la mise en œuvre d'une politique régionale concertée en faveur du développement de la VAE.**

Dans un contexte de forte évolution des champs de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle, la VAE trouve une place confortée au service de l'évolution professionnelle et de la sécurisation des parcours. Dans l'esprit de l'Orientation Tout au Long de La Vie et de la Formation Tout au Long de la Vie, **ce sont les fondements de la Certification Tout au Long de la Vie qui sont actuellement posés.**

En Rhône-Alpes, le déploiement du SPRF puis du SPRO amène la gouvernance et les acteurs à traiter aussi la fonction de « **référént de parcours** ».

Fonction souple aux vertus structurantes, complexe aux impacts facilitateurs, elle devrait devenir une composante des coopérations entre réseaux et partenaires professionnels autant qu'un gage de la continuité des parcours des bénéficiaires. Car, dans la réalité contemporaine des actifs, les parcours professionnels – voire personnels – sont jalonnés de difficultés qui peuvent générer des ruptures : rupture entre la formation et l'emploi, entre l'emploi et l'emploi, entre l'emploi et la qualification... La politique de rattachement des droits à la personne (VAE, CEP, CPF et, bientôt, CPA) vise à « équiper » chaque actif pour qu'il soit en capacité de faire face à toute situation au long de son parcours professionnel.

L'usage de la VAE n'échappe pas aux situations de rupture.

Il y a certainement d'abord les situations de rupture de celles et ceux, trop nombreux, exclus de ce droit soit parce qu'ils n'en ont pas connaissance soit parce qu'ils n'osent pas s'en saisir. Beaucoup d'efforts et d'initiatives restent à réaliser pour « aller chercher » ces actifs.

Il y a ensuite les situations de rupture de celles et ceux qui tentent mais se découragent dès l'amont ou au cours de leur parcours de VAE... accablés quelquefois à l'issue d'une obtention partielle de leur certification qui résonne comme un échec total ou les laisse sans solution pour poursuivre leur parcours de validation.

A ce sujet, la DIRECCTE, la Région et les Partenaires Sociaux se félicitent de la prise de conscience générale des acteurs de la VAE et saluent tous les engagements déjà effectifs pour améliorer l'accès et le succès des rhônalpins à la VAE.

Et **ils impulsent de nouvelles dynamiques partenariales et une nouvelle fonction de référént de parcours à faire vivre au travers de l'assistance renforcée au parcours de VAE.**

Définie d'abord par la Région dans son cadrage du mandatement donné aux structures qui délivreront ce service ainsi que celui du conseil en VAE auprès des demandeurs d'emplois, au 1^{er} janvier 2016, **l'assistance renforcée consiste à apporter des appuis individualisés (matériels, pédagogiques ou psychologiques) aux candidats aux différentes étapes de leurs parcours de VAE et vise à éviter leur décrochage. Elle s'articule avec les services des autres intervenants au long du parcours de VAE.**

L'assistance renforcée a été expérimentée en Rhône-Alpes **dans le cadre de nombreux projets collectifs de VAE** subventionnés par la DIRECCTE et la Région entre 2010 et 2015. Ce service s'est développé au point de devenir « la valeur ajoutée » qualitative des projets collectifs de VAE. A titre d'exemple, les deux OPCA inter professionnels, AGEFOS PME et OPCALIA ont financé des projets expérimentaux de VAE, liant l'accompagnement et l'assistance renforcée auprès des salariés candidats à la VAE. Et d'autres OPCA de branches s'en sont aussi emparé.

Aujourd'hui, outre les référents des parcours VAE mandatés par la Région Rhône-Alpes, l'ensemble des conseillers en évolution professionnelle pourraient, dans ce cadre, être amenés à proposer et mettre en œuvre l'assistance renforcée auprès de certains actifs candidats à la VAE.

Et voilà posées les premières des questions relatives à la mise en œuvre de l'assistance renforcée : **QUI peut en bénéficier ? Sur quels critères ou indicateurs déclencher ce service ?**

Immédiatement, vient la seconde série de questions à propos de **la définition et description** de l'assistance renforcée, son périmètre, ses conditions de réussite. Il s'agit de faire quoi, avec qui et comment ?

...

C'est en s'appuyant sur le cadrage du mandatement régional mais aussi en se nourrissant des acquis des expériences des acteurs que nous formalisons ces repères pour les référents de parcours VAE au travers de l'« assistance renforcée au parcours de VAE ».

Il s'agit d'un outil à vocation évolutive, vivant pour et par l'usage des professionnels.

Nous définissons des repères structurés et partagés, validés par les commanditaires et les praticiens.

Chacun souhaite offrir un service harmonisé aux rhônalpins et trouver les ressources utiles pour progresser dans ses pratiques. **C'est l'ambition de ce document que de réunir les conditions de développement de l'assistance renforcée au parcours de VAE au bénéfice des professionnels et de leurs publics demandeurs.**

Nous formalisons ici des repères de l'« assistance renforcée » transverses aux différents cadres de son déploiement.

C'est sur leur base que les actions de professionnalisation seront construites par le PRAO pour accompagner le développement des pratiques et des compétences des professionnels qui ont la responsabilité de la mettre en œuvre.

Les orientations du groupe de travail

Objectifs :

- **Rendre visibles les éléments constitutifs et structurants** de l'assistance renforcée au parcours de VAE.
- **Identifier les conditions de réussite** de l'assistance renforcée au parcours de VAE.
- **Définir des repères partagés** sur la base desquels les commanditaires, les différents acteurs de la VAE dont, en priorité les référents de parcours VAE en charge de déployer l'assistance renforcée auprès candidats, pourront étayer leurs pratiques.

Livrable :

- **Repères pour le référent de parcours VAE : « L'assistance renforcée au parcours de VAE »**

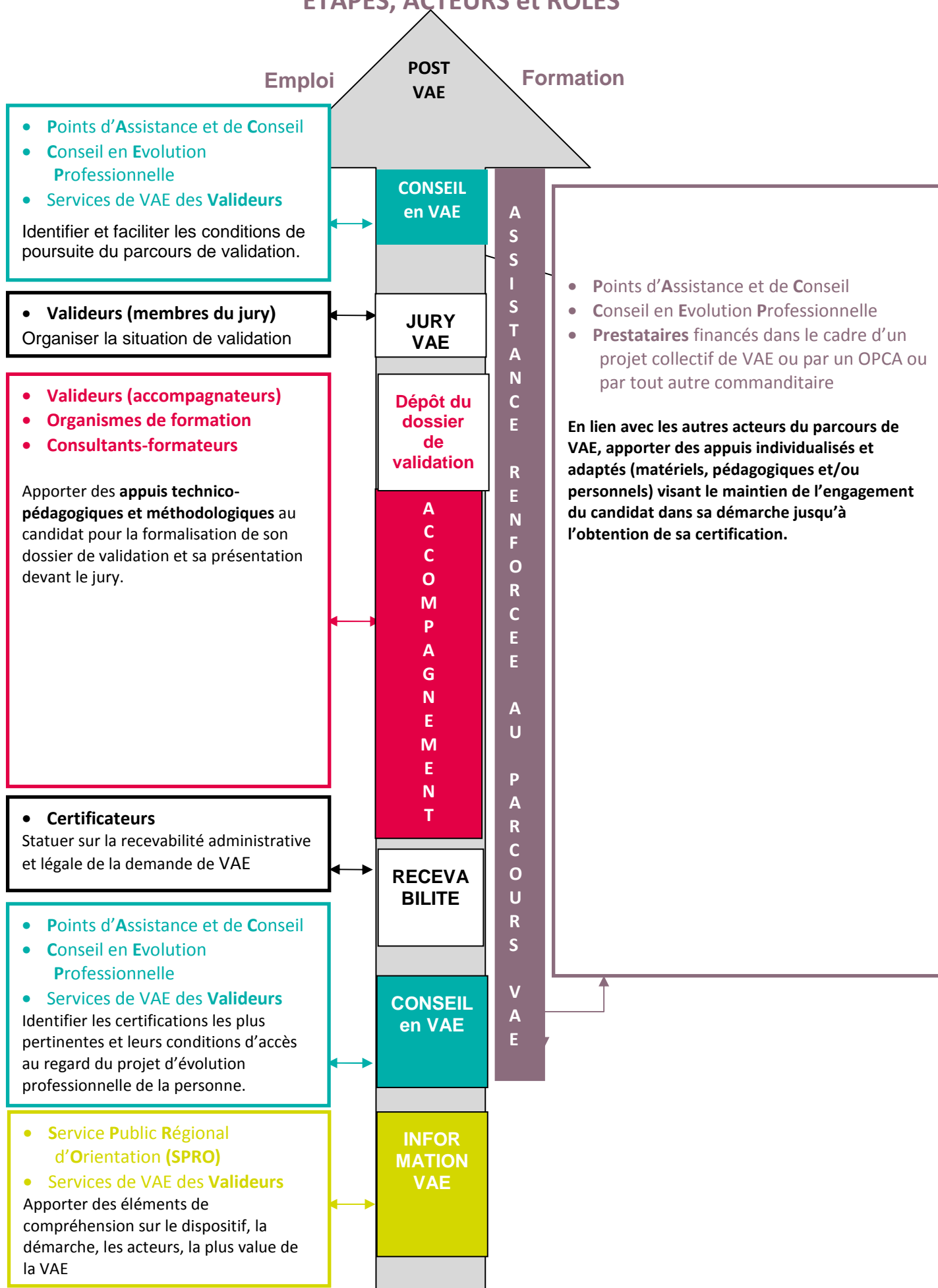
Méthode et processus :

- **Structuration, formalisation** par le PRAO sur le modèle de l'ingénierie emploi – compétences du ministère chargé de l'emploi et la méthode « ETED » (Emploi Type Etudié dans sa Dynamique)
- **Echanges contributifs** à la forme et au contenu :
 - Avec **les référents VAE des structures mandatées par la Région** pour le conseil et l'assistance renforcée : les Points d'Assistance et de Conseil « PAC » (CIBC, MIFE, CIO, CIDFF)
 - Avec **les partenaires** :
 - **La DFC de la Région Rhône-Alpes, la DIRECCTE, les Partenaires Sociaux,**
 - **Les principaux certificateurs/valideurs rhônalpins** (Education Nationale et DAVA, Enseignement supérieur et universités, DRJSCS et AVAETS, DRAAF, AFPA...),
 - **Les principaux opérateurs CEP** : Pôle Emploi, l'APEC, les Missions Locales, CAP Emploi, le FONGECIF,
 - **Un OPCA** : AGEFOS PME
- **Validation** par les commanditaires et membres du comité de pilotage : la Région Rhône-Alpes, la DIRECCTE et les Partenaires Sociaux

I

Le référent de parcours VAE et l'assistance renforcée au parcours de VAE

SCHEMA de l'ASSISTANCE RENFORCEE au long du PARCOURS de VAE ETAPES, ACTEURS et ROLES



I – 1. L'ASSISTANCE RENFORCEE au PARCOURS de VAE

➤ Définition

L'assistance renforcée au parcours de VAE consiste à apporter des appuis individualisés (matériels, pédagogiques ou personnels) aux candidats aux différentes étapes de leurs parcours de VAE. Elle vise à favoriser leur engagement, éviter leur décrochage et optimiser les conditions de réussite de leur validation. Elle s'articule avec les services des autres intervenants au long du parcours de VAE.

Les enjeux de l'assistance renforcée au parcours de VAE seront relevés si :

- Elle suscite l'engagement de démarches de VAE chez des publics jusque là exclus
- Elle permet de réduire le nombre d'abandons de parcours de VAE des candidats
- Elle impacte l'obtention de la validation de certains publics ciblés
- Elle accroît la synergie des acteurs de la VAE au bénéfice des candidats rhônalpins.

➤ Conditions d'exercice de l'assistance renforcée au parcours de VAE

L'assistance renforcée au parcours de VAE est proposée au candidat

- soit à l'issue d'un conseil en VAE délivré par une structure mandatée à cet effet par la Région
- soit à l'issue d'un contact avec toute autre structure recevant, informant, orientant, conseillant du public (Certificateurs, valideurs, AIO, opérateurs CEP...)

Elle peut être déclenchée :

- en amont de la demande de recevabilité
- entre la recevabilité et le passage devant le JURY VAE
- après un premier passage devant le JURY VAE

L'assistance renforcée exige du référent de parcours VAE qu'il réalise impérativement **un diagnostic des besoins d'appuis** du candidat *avant* d'identifier puis de déployer ceux-ci, **avec l'accord** du bénéficiaire.

Le référent de parcours VAE peut lui-même **assurer tout ou partie** de l'assistance renforcée, dans ce second cas, il met en lien le candidat avec le professionnel compétent pour apporter l'appui défini et en assure le suivi.

Pour assurer l'assistance renforcée au parcours de VAE, le référent de parcours VAE doit en exercer **une pratique régulière**. Il est, par ailleurs, tenu de veiller à **se professionnaliser** chaque année.

L'assistance renforcée au parcours de VAE peut se dérouler sur **toute la durée du parcours de VAE** défini par la loi, soit cinq ans.

Il convient de noter que l'assistance renforcée peut nécessiter une **disponibilité** « au fil de l'eau » pour répondre aux sollicitations impromptues des bénéficiaires ou d'autres acteurs de la VAE (contacts directs, téléphoniques, mails...). Elle peut inclure aussi des **déplacements** sur son territoire d'intervention.

Le référent de parcours VAE en charge de l'assistance renforcée peut **bénéficier de l'ensemble des outils, supports et ressources développés par la cellule ressource régionale VAE du PRAO**, en appui à l'exercice de sa fonction, par exemples :

- Actions de professionnalisation
- Accès aux espaces collaboratifs dédiés
- Diffusion de publications, informations, supports
- Accès à Réso VAE
- Accès à une bibliographie sur le sujet

➤ **Champ d'intervention et de responsabilité**

Le référent de parcours VAE en charge de l'assistance renforcée au parcours de VAE **assume une responsabilité fonctionnelle à trois titres :**

- **Il décide de déclencher l'assistance renforcée**
- **Il identifie avec son bénéficiaire les modalités de mise en œuvre de l'assistance renforcée**
- **Il se positionne en interaction auprès d'autres acteurs intervenants sur le parcours de VAE**

Il est soumis à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et délivre le service d'assistance en respect de son cadrage de référence.

Son champ d'intervention géographique correspond au territoire sur lequel sa structure employeur est compétente.

Il s'inscrit dans un réseau d'acteurs locaux de la VAE. Au premier rang d'entre eux, ce sont les accueillants et conseillers délivrant l'information VAE dans le cadre du SPRO ainsi que les valideurs et les accompagnateurs VAE présents sur son territoire. Il est en lien avec ses pairs sur toute la région.

Il développe son réseau à tous les professionnels susceptibles de relayer ou renforcer les appuis personnalisés qu'il a définis avec et pour son bénéficiaire.

Il intervient en lien et à côté des autres professionnels légitimes sur leurs domaines. Il ne se substitue à aucun d'entre eux au long du parcours de VAE.

Il travaille en inter-action avec les autres intervenants sur le parcours de VAE par des actions de médiation, de facilitation entre eux et le candidat, autant que de besoin.

Le référent de parcours VAE agit dans le **respect du cadrage donné par son commanditaire** sur l'assistance renforcée. Sur son territoire, il est le **garant de la mise en œuvre de la chaîne d'appuis** définis avec et pour le candidat bénéficiaire, au long de son parcours de VAE. En lien avec la Cellule ressource régionale VAE, il contribue aussi à une homogénéité de la **qualité des services rendus**.

Il assume une **responsabilité de moyens** tant auprès du candidat bénéficiaire que du commanditaire. Bien qu'en position d' « allié » du candidat, le référent de parcours n'est en aucun cas responsable de l'obtention de la validation.

Il doit néanmoins **opérer les appuis en vérifiant au fur et à mesure leur impact** sur la progression du candidat en visant toujours la facilitation.

Il n'est pas tenu de réaliser lui-même l'ensemble des appuis mais simplement d'en faciliter l'accès au candidat à la VAE autant que de besoin.

Il collecte et apporte les éléments de suivi et de bilan quantitatif, qualitatif et financier à la direction de sa structure qui en rend compte à son commanditaire.

En matière financière, **c'est le dirigeant de sa structure qui répond aux financeurs et aux commanditaires.**

En matière pédagogique, il est garant de la formalisation des éléments relatifs au parcours de ses bénéficiaires. Dans leur mutualisation, il contribue à l'évolution, à la qualité et au développement de pratiques homogènes d'assistance renforcée.

Il peut être sollicité par la cellule ressource régionale VAE du PRAO (contribution aux statistiques régionales de l'assistance renforcée au parcours de VAE ; remontées des besoins en professionnalisation ; enquête sur la satisfaction des bénéficiaires de l'assistance renforcée au parcours de VAE, mutualisation et capitalisation des pratiques...)

➤ Description de l'assistance renforcée au parcours de VAE

L'assistance renforcée au parcours de VAE recouvre :

- **L'accueil** du public ciblé par le commanditaire
- La réalisation d'un **diagnostic** des besoins d'appuis du candidat à la VAE, bénéficiaire
- La construction d'une **réponse personnalisée** constituée des appuis adaptés à la situation du candidat
- La **proposition** de l'assistance au candidat et la négociation avec le candidat des modalités de mise en œuvre
- La construction et le maintien d'une **relation de confiance** avec le candidat à la VAE
- La déclinaison opérationnelle d'**appuis matériels, pédagogiques, personnels** à différentes étapes du parcours de VAE du candidat
- **Les relations avec des professionnels** de la VAE et des professionnels d'horizons différents
- **L'articulation de son action** en lien avec celles d'autres intervenants sur le parcours du candidat
- **Le suivi et l'évaluation** de l'ensemble des appuis apportés
- Un processus de **professionnalisation** continue et partagée avec ses pairs

➤ Description des situations particulières d'exercice de l'assistance renforcée

L'assistance renforcée peut être mise en œuvre dans le cadre d'un **projet collectif de VAE** territorial ou entrepreneurial. Le référent VAE en charge de l'assistance renforcée au parcours de VAE peut donc être chef de projet.

L'assistance renforcée au parcours de VAE peut être proposée **dans le cadre du CEP**.

L'assistance renforcée pourrait être **financée par les OPCA** ce qui serait susceptible d'élargir la liste des acteurs en charge de l'assistance renforcée au parcours de VAE.

L'assistance renforcée au parcours de VAE est aussi **un service défini et financé par la Région Rhône-Alpes**, confiée sur un département à une structure du champ de l'Accueil Information Orientation (AIO) identifiée en tant que **Point d'Assistance et de Conseil en VAE (PAC)** et mandatée pour la déployer sur chaque Zone Territoriale Emploi Formation (ZTEF) auprès des demandeurs d'emplois candidats à la VAE, dans une démarche individuelle.

Chaque année, le Conseil régional fixe et contractualise avec les PAC le nombre de services de conseil et d'assistance renforcée VAE à réaliser sur leur département d'exercice. Il appartient aux directions des PAC membres du groupement mandaté, d'organiser entre elles la répartition du nombre de services à rendre. Ces structures sont solidaires de l'atteinte des objectifs.

Le référent VAE y consacre au moins un tiers de son temps de travail. Il est, par ailleurs, tenu de consacrer au moins deux jours par an à sa professionnalisation.

Dans ce cadre, le service d'assistance renforcée au parcours de VAE se déroule sur une durée limitée à deux ans.

➤ Evolutions possibles des missions liées à l'assistance renforcée au parcours de VAE :

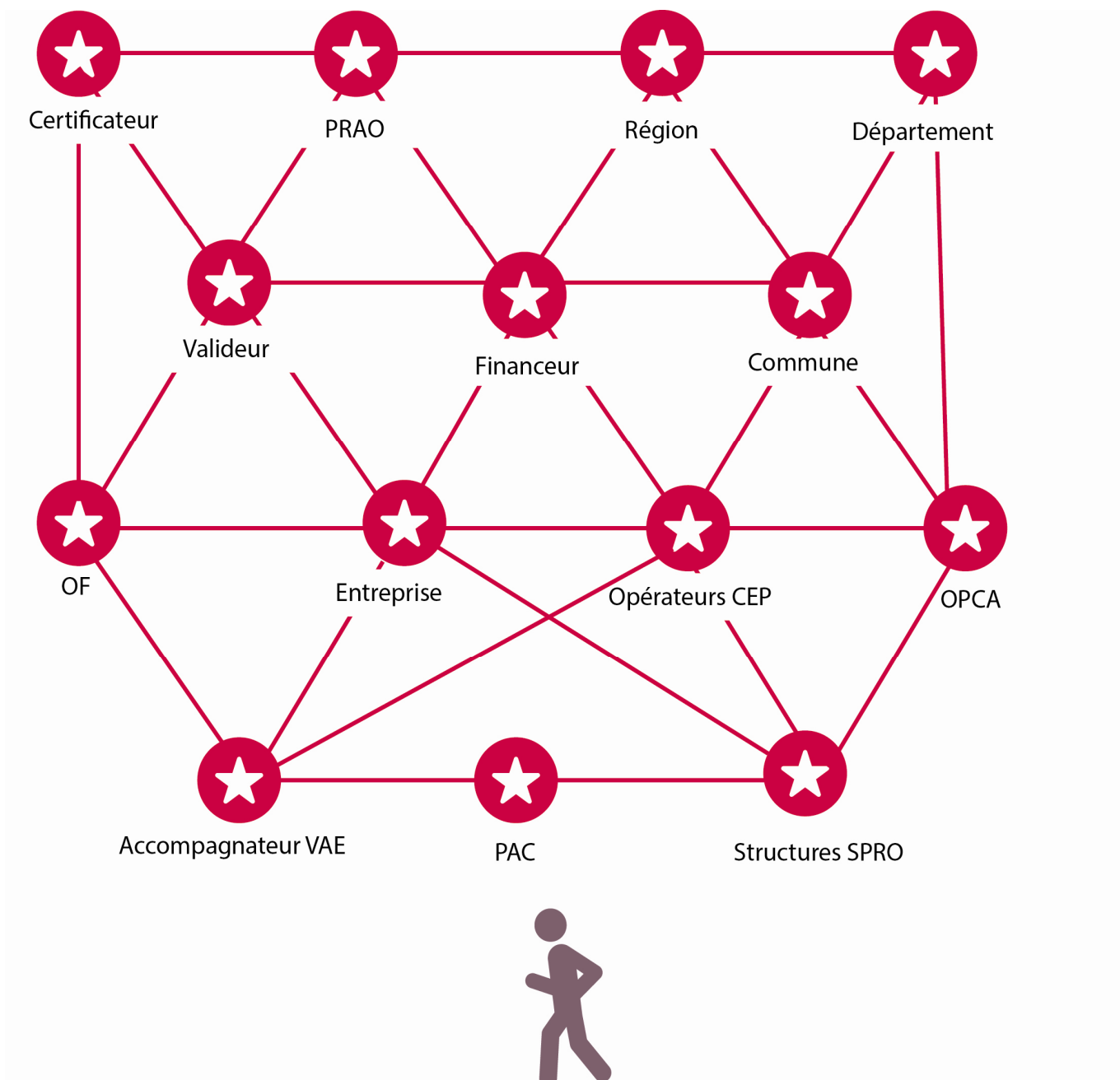
- S'impliquer dans la conception et la mise en œuvre d'une démarche qualité
- Contribuer à la définition de la fonction de référent de parcours
- Assurer l'ingénierie et le pilotage de projets territoriaux et/ou entrepreneuriaux de VAE et tenir une posture d'interlocuteur unique pour le territoire, l'entreprise et le collectif de candidats.

➤ **Liste des activités constitutives de l'assistance renforcée au parcours de VAE**

- **Détecter la pertinence de l'assistance renforcée** pour la proposer aux candidats
- **Mobiliser les conditions de réussite du parcours de VAE** adaptées au candidat pour qu'il s'engage et maintienne son engagement jusqu'à l'obtention de sa validation.
- **S'inscrire dans un réseau d'acteurs et contribuer à leur mise en synergie**
- **Gérer le suivi quantitatif et qualitatif** des activités constitutives de l'assistance renforcée au parcours de VAE

I – 2. Le réseau du référent de parcours pour l'assistance renforcée en VAE :

(Les liens entre les acteurs sont décrits dans le module E Learning sur la VAE ainsi que dans la rubrique VAE du site www.rhonealpes-orientation.org)



I – 3. Les conditions de réussite d'une démarche de VAE

Conditions importantes / Conditions souhaitables

Matérielles : Outils et ressources utiles au candidat

Pour réussir sa démarche de VAE, le candidat à la VAE devrait...

- Avoir accès à un conseil en VAE
- Avoir du temps pour lui (travail/vie de famille/loisirs)
- Identifier et rassembler les documents et justificatifs administratifs nécessaires à la constitution de son dossier de recevabilité
- Avoir des conditions de vie sécurisées (logement, repas, soins...)
- Avoir accès au financement de sa démarche de VAE
- Disposer d'un espace de travail équipé d'un bureau, d'un ordinateur, d'un téléphone et avoir une adresse mail
- Utiliser des logiciels bureautiques, avoir un accès à Internet, à une imprimante, à un photocopieur
- Avoir accès à l'accompagnement VAE

Technico- pédagogiques : capacités liées exclusivement à la démarche de VAE

Pour réussir sa démarche de VAE, le candidat devrait être capable de...

- Se représenter les différentes étapes liées à la démarche de VAE ainsi que les actions et délais qu'elles recouvrent.
- S'exprimer clairement en français à l'oral et à l'écrit
- Lire et comprendre le français
- Renseigner correctement le dossier de recevabilité
- Rassembler les documents et justificatifs nécessaires au dossier de recevabilité
- Gérer son temps personnel et rédactionnel
- Utiliser Windows ; Word, Internet, les mails, savoir joindre un fichier, savoir enregistrer un fichier...
- Distinguer les activités structurantes de ses expériences professionnelles en lien avec la certification visée
- Auto évaluer ses compétences, connaissances, comportements professionnels
- Décrire son expérience, ses réalisations avec méthode (comprendre et s'approprier une méthode)
- Se présenter personnellement et présenter son projet d'évolution professionnelle
- Présenter à l'oral son expérience et ses acquis, tels qu'indiqués dans son dossier de validation
- S'approprier le processus de validation/valorisation, définir un plan d'actions et conduire sa démarche jusqu'à l'obtention de la certification visée
- Négocier sa certification sur le marché du travail

Comportementales, sociales et relationnelles

Pour réussir sa démarche de VAE, le candidat à la VAE devrait...

- Etre motivé, dégager le sens de sa démarche, être engagé
- Etre organisé
- Etre entouré, soutenu (famille, amis, environnement professionnel...)
- Maintenir son engagement dans le temps
- Etre autonome
- Etre actif et constructif
- Savoir se remettre en question sans crainte
- Avoir une aisance relationnelle

ATTENTION à apporter une vigilance particulière aux situations de handicap. Celle-ci ne peut en aucun cas constituer en elle-même un motif discriminant d'accès à la VAE.

(Cf. Loi de 2005 pour l'égalité d'accès aux droits des personnes en situation de handicap)

→ Le référent de parcours VAE, au travers de l'assistance renforcée, mobilise les professionnels compétents pour apporter les appuis utiles à la facilitation de la démarche.

Comment cette liste de conditions pourrait nous éclairer sur les rôles des deux principaux professionnels, **l'accompagnateur** et **le référent de parcours**, intervenants en appui au candidat au cours de sa démarche de VAE?

→ **L'accompagnateur VAE** agirait auprès du candidat comme un **« révélateur »** de ses compétences professionnelles issues de son expérience

→ **Le référent de parcours VAE** devrait, lui, agir auprès du candidat, par l'assistance renforcée, comme un **« activateur »** des conditions de réussite et des capacités spécifiquement liées à la démarche de VAE



Descriptif des activités constitutives de l'assistance renforcée au parcours de VAE





II – 1. Activité : Détecter la pertinence de l'assistance renforcée pour la proposer aux candidats

➤ Définition de l'Activité

Cette activité consiste, dans une situation d'accueil, d'écoute et de dialogue avec un candidat à la VAE, à :

- **Vérifier l'éligibilité** du candidat à l'assistance renforcée au parcours de VAE.
- **Repérer les indicateurs** révélant son besoin d'assistance renforcée pour engager et/ou aller au bout de sa démarche de VAE.
- **Identifier la nature de ses besoins et les modalités d'appuis à convenir avec lui.**
- **Inform**er le candidat sur les objectifs et le déroulement de l'assistance proposée.
- **Décider** conjointement avec le candidat de **la proposition** d'assistance renforcée et **contractualiser** les modalités de sa mise en œuvre.

➤ Conditions de réalisation de l'Activité

Cette activité s'appuie d'abord sur **la légitimité** accordée au référent de parcours VAE dans le cadre de son emploi au sein de sa structure et du mandat donné à celle-ci.

Ensuite cette activité implique **l'accueil du public cible** de l'assistance renforcée et nécessite donc **d'organiser l'information des professionnels et des publics** sur la fonction d'assistance renforcée. L'activité se traduisant entre autre par un diagnostic, lui-même facteur de prise de décision, elle implique **l'adoption d'une méthode et de supports partagés** par tous les référents VAE pour le réaliser et le traduire en prescription ou non.

➤ Description de l'activité

Accueillir en entretien un candidat à la VAE connaissant des difficultés à s'engager et/ou à maintenir son engagement dans sa démarche.

- Recevoir et installer la personne dans un environnement qui permette la confidentialité des échanges.
- Faciliter l'expression de la personne sur son projet de VAE, sa situation au regard de ce que recouvre la démarche de VAE, ses freins, par une écoute active et une posture encourageante.
- Vérifier l'éligibilité de la personne à l'assistance VAE.
- Expliquer les objectifs et les impacts attendus de l'assistance au parcours de VAE ainsi que ses conditions de mise en œuvre.
- Repérer des indicateurs qui révèlent un besoin d'assistance renforcée pour éventuellement l'initier.

Réaliser un diagnostic des besoins d'appuis du candidat à la VAE.

En dialogue avec le candidat,

- Distinguer les acquis et compétences professionnelles liées à l'expérience à valider, des compétences à développer pour « réussir » une démarche de VAE.
- Repérer, dans la liste des conditions de réussite relatives à la démarche de VAE, d'abord celles qui sont réunies dans la situation du candidat et ensuite, celles qui manquent tout ou partie.
- Formaliser le diagnostic partagé entre le référent VAE et le candidat.

Construire une réponse personnalisée constituée des appuis adaptés à la situation du candidat à la VAE.

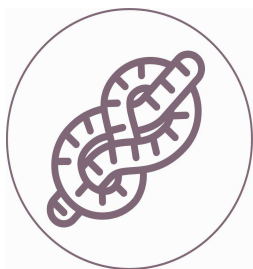
En dialogue avec le candidat et à partir du diagnostic partagé de ses besoins,

- Définir les modalités d'appuis les plus adaptées à sa situation mais aussi au regard des ressources et moyens mobilisables par le référent VAE.
(Appuis pédagogiques, matériels et/ou personnels)
- Repréciser les articulations à faire avec les autres acteurs intervenants sur le parcours : certificateur, financeur, accompagnateur, valideur, OF, autres...
- Paramétrer l'hypothèse de déroulement de l'assistance en temps et en nature au long du parcours de VAE du candidat, en distinguant ce qui relèvera du référent, ce qui relèvera du candidat et ce qui pourra relever d'autres acteurs.
- Repréciser avec le candidat les objectifs, enjeux et impacts attendus du déroulement de son assistance VAE tel que proposé pour en partager le sens.

Contractualiser avec le candidat les modalités de mise en œuvre de l'assistance renforcée à son parcours de VAE

En dialogue avec le candidat,

- Vérifier son adhésion à la proposition d'assistance à son parcours de VAE.
- Obtenir et formaliser l'accord du candidat pour mettre en œuvre l'assistance.
- Programmer le prochain RDV ou autre...



II – 2. Activité : Mobiliser les conditions de réussite du parcours de VAE adaptées au candidat pour qu'il s'engage et maintienne son engagement jusqu'à l'obtention de sa validation.

➤ Définition de l'activité

Au sein de son territoire d'intervention, le référent du parcours de VAE apporte les appuis définis avec le candidat pour faciliter sa progression et son aboutissement dans sa démarche de VAE. Ces appuis recouvrent différentes modalités et peuvent mobiliser l'offre de services de la structure employeur du référent et/ou celles d'autres acteurs. **Le référent assure la coordination des différents services d'appuis utiles à la progression du candidat et tient la posture d'interface entre les différents intervenants au long du parcours de VAE du candidat.**

➤ Conditions de réalisation de l'activité

Pour le référent de parcours VAE, assurer cette activité implique que soient remplies trois conditions :

- Nouer et développer **une relation de confiance** entre le candidat et lui qui permette l'adhésion du candidat à ses propositions.
- Avoir assis sa reconnaissance par les autres acteurs intervenants sur le parcours de VAE et avec lesquels il est en lien, pour pouvoir **agir en bonne coopération** avec eux.
- Disposer des éléments de **feed back** sur chacun des appuis pour soutenir la progression du candidat.

Le référent doit aussi compter sur sa capacité d'**anticipation des étapes du parcours** de VAE et sa **connaissance des rôles, fonctions et conditions d'exercice des autres acteurs intervenants sur le parcours.**

➤ Description de l'activité

Cette activité vise donc à **engager et maintenir l'engagement** du candidat à la VAE jusqu'à l'obtention de sa validation. Elle se déploie en entrelaçant deux grands axes de travail :

Nouer et développer une relation de confiance avec le candidat

- Accueillir le bénéficiaire dans des conditions favorisant la confidentialité, l'écoute et l'échange (espace dédié ; temps dédié ;...).
- Créer et maintenir des conditions suscitant l'expression des difficultés réelles ou ressenties : neutralité bienveillante, respect, disponibilité, suivi personnalisé.
- S'assurer de la compréhension et de l'adhésion du bénéficiaire aux décisions prises. (Cadre de l'assistance, orientation vers un professionnel d'un secteur autre que la VAE, prescription de formations complémentaires...)
- Convaincre, susciter l'adhésion du candidat, obtenir son accord, son engagement.
- Pratiquer le renforcement positif par des encouragements et la valorisation de la personne et de ses actions, par la faculté de dégager les points positifs de toute situation avec conviction.
- Transmettre un esprit de dédramatisation, adopter une attitude constructive (C'est possible d'agir / Comment agir ?), faciliter.
- S'engager aux côtés du bénéficiaire, être attentif à lui, anticiper les risques de chaque étape de son parcours pour y pallier par les actions appropriées.
- Apporter des éléments de méthode de travail au candidat et suivre sa progression.
- Entraîner, impulser, créer une dynamique d'action chez le candidat.
- Accueillir les sollicitations du candidat avec empathie mais en maintenant le cadre d'intervention convenu.
- Etre fiable dans ses propres engagements et constant dans ses appuis en respect du cadre défini avec le bénéficiaire.
- Fixer des objectifs atteignables et convenir des moyens que mettra en œuvre le candidat pour les atteindre.
- Faire bénéficier le candidat de son expertise sur la démarche de VAE et veiller à maintenir voire développer cette expertise.
- Rendre le bénéficiaire acteur de sa démarche.

Décliner opérationnellement les appuis matériels, pédagogiques et/ou personnels tels que convenus aux différentes étapes du parcours du candidat,

(A titre d'exemples non exhaustifs, en référence aux conditions de réussite de la démarche de VAE du candidat)

APPUIS possibles...	En amont de la recevabilité VAE	Entre la recevabilité et le Jury VAE	A l'issue du Jury VAE
Apporter des explications sur les attendus du dossier de recevabilité.	X		
Apporter les éléments structurants pour l'élaboration d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation pour engager la démarche de VAE ou une recherche d'emploi.	X		X
Lister avec le candidat les documents à joindre au dossier de recevabilité.	X		
Vérifier avec le candidat sa prise en compte des étapes du parcours de VAE.	X	X	X
Ouvrir un lieu d'accueil adapté à la production du dossier : équipé (PC + Pack office, accès Internet, accès imprimante, accès photocopieur, ...)	X	X	X
Réunir des conditions de tranquillité, de concentration pour effectuer la démarche de VAE (résoudre la garde des enfants ; des horaires de travail décalés, encadrer la gestion du temps)		X	
Programmer des RDV (face à face ou tel ou mail) avec un professionnel (le référent ou autre) pour répondre aux questions du candidat sur sa démarche de VAE.	X	X	X
Proposer des mises en relation ou une action de médiation avec les professionnels en charge de résoudre une problématique (impact d'un handicap, pb de logement, de mobilité, de ressources, de santé, de famille...) relative à la situation du candidat.	X	X	X
Réaliser l'ingénierie financière de la démarche de VAE selon la situation du candidat et faciliter l'obtention des financements utiles.	X	X	X
Vérifier avec le candidat l'exactitude, la réalité de son expérience professionnelle au regard du référentiel de certification visé.	X	X	
Identifier, convenir et faciliter la mise en œuvre des formations complémentaires : Compétences clés ; FLE, Windows, Word...		X	X
Montrer au candidat des ressources documentaires, Internet et comment effectuer une recherche en autonomie.	X	X	X

APPUIs possibles...	En amont de la recevabilité VAE	Entre la recevabilité et le Jury VAE	A l'issue du Jury VAE
Identifier avec le candidat des temps consacrés à la démarche de façon régulière.		X	
Convenir avec le candidat d'échéances et d'un rétro planning réalisable pour atteindre les objectifs fixés. Joindre régulièrement le candidat pour lui rappeler ses engagements et l'encourager.		X	
Faire reformuler les consignes données au candidat pour s'assurer de sa compréhension et l'interroger sur comment il prend en compte les consignes.	X	X	X
Apporter une aide à l'écriture (sous la dictée, en syntaxe, en orthographe, en vocabulaire...)	X	X	
En lien et en renfort du valideur et de l'accompagnateur, apporter des explications sur la compréhension du référentiel de certification, du référentiel emploi – activités-compétences, du référentiel de formation.	X	X	
En lien et en renfort de l'accompagnateur, conduire un entretien et adopter un questionnement suscitant l'explicitation de l'expérience personnelle et professionnelle.		X	
En lien et en renfort de l'accompagnateur, permettre la structuration des idées, la co construction d'un plan de rédaction.		X	
Organiser et animer des réunions avec d'autres candidats à la VAE pour échanger, mutualiser, partager, résoudre collectivement un problème, se soutenir, entretenir une émulation.	X	X	
Apporter des explications, démystifier la situation de validation.		X	
Organiser et animer des ateliers, exercices, jeux, mises en situations pour développer la confiance en soi, la prise de parole en public.		X	
Apporter des explications sur les préconisations du jury en cas de validation partielle.			X
Définir des hypothèses de modalités de poursuite du parcours jusqu'à la validation totale : expérience complémentaire, action de formation...			X
Aider le lauréat à valoriser sa démarche de VAE sur le marché du travail.			X



II – 3. Activité : S'inscrire dans un réseau d'acteurs et contribuer à leur mise en synergie

➤ Définition de l'Activité

Pour optimiser l'exercice des activités constitutives de sa fonction, le référent de parcours VAE en charge de déployer une assistance renforcée **inscrit ses actions au sein et en lien avec un réseau d'acteurs constitué des professionnels de la VAE et des professionnels compétents pour résoudre les problématiques socio-économiques relatives à la situation du candidat et freinant ou compromettant l'aboutissement de son parcours de VAE**. Pour cela, en accord avec sa ligne hiérarchique, il repère et prend en compte les caractéristiques et les logiques d'action des acteurs de son environnement, notamment sur son territoire d'intervention. Il fait connaître sa fonction à d'autres acteurs, d'autres structures et **il travaille avec eux dans une volonté de mise en synergie de la chaîne de services au bénéfice du candidat à la VAE**.

➤ Conditions de réalisation de l'Activité

Il semble clair que la Région Rhône Alpes, la DIRECCTE et les Partenaires Sociaux appellent les différents acteurs de la VAE à allier leurs efforts et à partager les enjeux d'accès et de succès des publics cibles de l'assistance renforcée à la VAE.

Cette activité s'appuie donc d'abord sur **la légitimité** accordée au référent de parcours VAE, au sein de sa propre structure et auprès des autres acteurs.

L'inscription dans, le développement, la mobilisation des réseaux et partenariats sont réalisés de façon autonome par le référent de parcours VAE en charge de l'assistance renforcée, avec le mandat donné par sa ligne hiérarchique et par son commanditaire **Il est légitime pour prendre l'initiative de solliciter les acteurs en tant que de besoin** sur des réunions, actions et/ou projets qui favoriseraient l'accès et le succès des publics cibles de l'assistance renforcée, à la VAE. Il sensibilise, il argumente et il convainc ses interlocuteurs mais ne dispose d'aucun pouvoir hiérarchique sur ses partenaires qui s'engagent librement envers lui et le candidat bénéficiaire. Il n'a pas vocation à évaluer l'action des autres acteurs intervenant sur le parcours de son bénéficiaire.

Cette activité s'appuie ensuite sur **la faculté du référent de parcours VAE à nouer et à développer des liens avec les autres acteurs** concernés par le parcours du candidat à la VAE sur le territoire d'intervention. Cela implique qu'il connaisse et se fasse connaître de son environnement.

Cette activité s'appuie aussi sur ses capacités à « animer un réseau » et « travailler en partenariat », c'est-à-dire **faire travailler ensemble des professionnels de compétences différentes et relevant de structures et de hiérarchies différentes**, pour la bonne articulation de l'ensemble des services ou appuis rendus au long du parcours de VAE du bénéficiaire.

Enfin, cette activité vise à développer non pas de la concurrence entre les acteurs et leurs domaines de compétences mais de la **coopération** propice à produire des résultats d'une **multiplication des compétences des différents professionnels qui se renforcent les uns et les autres**.

➤ Description de l'activité

Formaliser et faire remonter les éléments d'information sur la VAE favorisant l'analyse, les diagnostics sur le dispositif en Rhône-Alpes.

- Repérer les caractéristiques des publics cibles et de leurs besoins.
- Transmettre ces éléments d'information aux acteurs concernés au niveau local et régional.

Informers les professionnels et les publics cibles sur l'assistance renforcée au parcours de VAE

- Identifier les professionnels partenaires de l'accueil, l'information, l'orientation et le conseil en VAE des publics.
- Se présenter et présenter sa fonction aux professionnels avec lesquels on travaille en réseau pour le développement de la VAE.
- Concevoir et diffuser auprès des professionnels de son réseau un support d'information sur l'assistance renforcée au parcours de VAE.
- Concevoir et diffuser auprès des publics cibles un support d'information sur l'assistance renforcée au parcours de VAE.

Identifier, nouer une relation et coopérer avec les acteurs du territoire

- Créer et actualiser un « carnet d'adresses professionnel » : structures, interlocuteurs, fonctions et champs d'intervention au regard des différentes problématiques à résoudre au long des parcours des publics cibles de l'assistance renforcée.
- Prendre contact et rencontrer les personnes en charge soit de la VAE soit de questions connexes à la VAE (Handicap, FLE, Logement, Mobilité, Famille ...)
- Dégager des pistes de collaboration possibles au vu des missions réciproques.
- Associer et mobiliser les personnes identifiées pour développer l'accès et le succès à la VAE des publics du territoire cibles de l'assistance renforcée.
- Organiser et maintenir des échanges réciproques pour développer la confiance et la co-construction d'actions au bénéfice de la VAE.

Impulser une dynamique collective favorisant la synergie des acteurs et la cohérence de leurs actions au long des parcours de VAE

- Organiser et conduire des réunions sur les parcours VAE des publics cibles avec l'ensemble des acteurs de la VAE du territoire
- Organiser la circulation des informations, leur formalisation, leur capitalisation, leur appropriation par les acteurs concernés pour optimiser leur intervention
- Mobiliser les accueillants du SPRO, les conseillers VAE, les accompagnateurs VAE, les représentants des valideurs et faciliter l'échange de pratiques au bénéfice des parcours de VAE des publics cibles de l'assistance VAE.
- Fédérer autour d'objectifs partagés.
- Favoriser l'interactivité et la coproduction.
- Respecter les prérogatives et valoriser les compétences de chacun dans l'articulation des modalités opérationnelles.

Co-construire des supports et ressources partagées pour suivre les parcours de VAE

- Sur la base du livret de suivi du bénéficiaire de l'assistance renforcée, assurer la traçabilité du parcours en capitalisant l'ensemble des éléments d'information utile et en les partageant avec les autres acteurs intervenants.
- Identifier et partager les valeurs qui sous tendent l'action collective des différents intervenants sur le parcours de VAE du bénéficiaire.
- Partager un bilan annuel des parcours de VAE et de l'assistance renforcée.

Rester disponible et réactif pour apporter tout appui sur les parcours de VAE aux acteurs du territoire

- Repérer et accueillir les professionnels concernés par la VAE lors de leur prise de fonction.
- Diffuser des informations actualisées et/ou mettre en relation les acteurs avec le(s) bon(s) interlocuteur(s) pour contribuer à la résolution d'une situation de VAE.
- Participer à des manifestations locales Orientation - Emploi – Formation pour y intégrer la VAE.
- Etre l'interface entre les acteurs du territoire et le niveau régional (Région, DIRECCTE, PRAO...) pour la VAE.



II – 4. Activité : Gérer le suivi quantitatif et qualitatif des activités constitutives de l'assistance renforcée au parcours de VAE

➤ Définition de l'activité

Le référent de parcours VAE assure **la production des éléments de suivi quantitatif et qualitatif de sa fonction d'assistance renforcée** sur son territoire, dans ses dimensions administratives, techniques et financières. **Il contribue ainsi aux études, bilans et analyses** attendus par les décideurs régionaux et ou/nationaux, sur l'accès des publics à la VAE. (Bilan des structures mandatées sur le conseil et l'assistance renforcée VAE, Tableau de bord annuel de la VAE en RA ; Bilan statistique annuel de l'information conseil et assistance renforcée en VAE, Etude sur le suivi des parcours de VAE...) **Il contribue aussi à la structuration, la formalisation et la capitalisation des informations utiles aux acteurs et aux publics sur les parcours de VAE.**

Par ailleurs, le référent de parcours VAE doit assurer le suivi des parcours individuels de ses bénéficiaires tant quantitativement au regard du cadrage convenu que qualitativement sur l'effectivité des appuis et leurs impacts quels qu'ils soient.

➤ Conditions de réalisation de l'activité

Cette activité recouvre un **travail de bureau**, soit à l'aide d'outils informatiques tels que « Réso VAE » (Saisie des données ...) soit via le traitement de dossiers (document de cadrage régional, convention annuelle assistance renforcée VAE, bilans quantitatifs et qualitatifs assistance renforcée VAE...)

Le référent VAE réalise cette activité **en lien avec ses pairs sur le territoire d'intervention. Il contribue avec eux à apporter les éléments utiles auprès du dirigeant de sa structure. Ce dernier mutualise les informations, les formalise et assure leur transmission aux commanditaires en respect des échéances et cadrages donnés.**

Dans le cadre du suivi du parcours du bénéficiaire de l'assistance renforcée, le référent VAE doit définir ses références et structurer des supports utiles au suivi. Il peut utiliser un livret de suivi du parcours.

➤ Description de l'activité

Identifier et valoriser les temps constitutifs de l'assistance renforcée au parcours de VAE

- Mémoriser les objectifs quantitatifs donnés par le commanditaire pour l'assistance renforcée sur son territoire d'intervention.
- Lisser les objectifs de réalisation de l'assistance renforcée sur l'année.
- Vérifier la concordance des conventions individuelles d'assistance renforcée avec les objectifs quantitatifs.
- Renseigner son planning de l'activité d'assistance renforcée.

Capitaliser l'ensemble des actions constitutives de l'assistance renforcée au parcours de VAE

- Se doter d'un support de suivi de chaque parcours mobilisant l'assistance renforcée individualisée (livret, signature du bénéficiaire..., cachets d'autres acteurs intervenants...)
- Y qualifier la nature de l'activité ou de l'appui réalisé dans le cadre de l'assistance renforcée.
- Réunir les éléments de preuve de l'effectivité des appuis ou actions (signature du bénéficiaire, d'autres intervenants sur le parcours, feuilles d'émargement, CR d'entretien et/ou de réunion ; cachet d'autres structures mobilisées, questionnaire de satisfaction du bénéficiaire...)
- Créer et actualiser un tableau de bord de l'assistance renforcée.
- Mutualiser avec ses pairs sur le territoire d'intervention l'activité d'assistance renforcée. (quantitatif et qualitatif)

En lien avec les autres référents VAE de son territoire d'intervention, produire l'ensemble des documents de gestion et de bilan de l'assistance renforcée VAE

- Collecter et rapporter les éléments de bilan quantitatif et qualitatif de l'assistance renforcée.
- Recueillir les données statistiques sur l'assistance renforcée et assurer leur transmission à la cellule ressource régionale VAE.
- Signer (ou faire signer par le directeur de la structure) la convention ou le contrat annuel d'assistance renforcée VAE et la retourner au commanditaire/financeur.
- Adresser au commanditaire l'attestation de démarrage de l'action (au début de la mise en œuvre de l'assistance renforcée au parcours de VAE).
- Renseigner le document de cadrage du financeur de l'assistance renforcée VAE et le budget prévisionnel Ces documents sont signés par les directeurs de structures et adressés au financeur/commanditaire.
- Contribuer à établir le bilan qualitatif de l'assistance renforcée au parcours de VAE sur l'année écoulée et les comptes rendus financiers. Ces documents sont signés par les directeurs des structures et adressés au financeur/commanditaire.

L'assistance renforcée au parcours de VAE



Détecter la pertinence de l'assistance renforcée pour la proposer aux candidats

- Accueillir en entretien un candidat à la VAE connaissant des difficultés à s'engager et/ou à maintenir son engagement dans la démarche
- Réaliser un diagnostic des besoins d'appuis du candidat à la VAE
- Construire une réponse personnalisée constituée des appuis adaptés à la situation du candidat à la VAE
- Contractualiser avec le candidat les modalités de mise en œuvre de l'assistance renforcée à son parcours de VAE



- Nouer et développer une relation de confiance avec le candidat
- Décliner opérationnellement les appuis matériels, pédagogiques et/ou personnels tels que convenus aux différentes étapes du parcours du candidat

Mobiliser les conditions de réussite du parcours de VAE adaptées au candidat pour qu'il s'engage et maintienne son engagement jusqu'à l'obtention de sa validation



S'inscrire dans un réseau d'acteurs et contribuer à leur mise en synergie

- Formaliser et faire remonter les éléments d'information sur la VAE favorisant l'analyse, les diagnostics sur le dispositif en Rhône-Alpes.
- Informers les professionnels et les candidats concernés sur l'assistance renforcée
- Identifier, nouer une relation et coopérer avec les acteurs du territoire
- Impulser une dynamique collective favorisant la synergie des acteurs et la cohérence de leurs actions au long du parcours de VAE du candidat
- Co-construire des supports et des ressources partagées pour suivre les parcours de VAE
- Rester disponible et réactif pour apporter tout appui sur les parcours de VAE aux acteurs du territoire



- Identifier et valoriser les temps constitutifs de l'assistance renforcée au parcours de VAE
- Capitaliser l'ensemble des actions constitutives de l'assistance renforcée au parcours de VAE
- En lien avec les autres référents de parcours VAE de son territoire d'intervention, produire l'ensemble des documents de gestion et de bilan de l'assistance renforcée VAE

Gérer le suivi quantitatif et qualitatif des activités constitutives de l'assistance renforcée au parcours de VAE

Documents - ressources

- Protocole d'accord entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les Partenaires Sociaux pour le développement de la VAE en Rhône-Alpes (avril 2014)
- Projets territoriaux SPRO (2015-2016)
- Conseil et assistance renforcée VAE – 2016-2020 : Document cadre du mandatement de la Région RA
- Carnet de liaison (SPRF/Région RA) « Mon parcours VAE » assistance renforcée en VAE
- Charte régionale Rhône-Alpes de la prestation d'accompagnement des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience
- Repères pour l'accompagnement en VAE (J. MARCEL/AGRO SUP DIJON 2013)
- Document de capitalisation de l'expérience : 2011-2013 : les projets collectifs de VAE conduits par les animateurs de relais territoriaux. (PRAO/2013)
- Guide méthodologique de conduite de projets collectifs de VAE (PRAO/2014)
- Rubrique « VAE » du site du PRAO : www.rhonealpes-orientation.org
- VAE et Insertion : guide méthodologique (PRAO/2009)
- VAE et compétences clés : livret de suivi (PRAO/2009)
- Délibération du Conseil régional RA N12. 02. 426 (SPRF) sur la fonction de « référent de parcours »

